

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPIC NUMERIAN

Les membres du Comité d'Administration se sont réunis le lundi 28 mars 2022 à 11h à Le Pouzin, siège du Conseil d'Administration Numérian, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du lundi 21 mars 2022.

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs, Jérôme BERNARD, Christelle REYNAUD, Stella BSERENI, Mickaël BOUCHARDON, Julie LESGOURGUES.

Absent(e)s :

Excusé(e)s : Monsieur Jérôme LEBRAT, Bérengère JOANNY

Pouvoirs : Monsieur Jérôme LEBRAT donne pouvoir à Monsieur Jérôme BERNARD

Nombre de membres en exercice : 6
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 6
○ Pour : 6
○ Contre : 0
○ Abstention : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël BOUCHARDON

ANNULATION DE TITRES SUR EXERCICE ANTERIEUR

Le président explique qu'il y a eu une erreur de facturation.

Titre 2581 du 30 décembre 2021 pour un montant de 550,80€TTC

- Abonnement pour l'utilisation et l'assistance sur le logiciel PMB pour les bibliothèques intercommunales de St Bazile, St Symphorien sous Chomérac et St Vincent de Barrès, abonnement annuel de 153€HT par bibliothèque.
- Après vérification des échanges avec la société C3RB ont été retrouvés
- Des demandes d'extraction de données ont été faites à l'été 2020 pour la bibliothèque de St Vincent de Barres et à l'été 2021 pour les deux autres bibliothèques, afin de changer de logiciel.

Il convient donc d'annuler le titre 2581 sera donc annulé en totalité par Numérian.

Titres 2033 (27/10/21) / 2124 (25/11/2021) / 2346 (09/12/2021) d'un montant de 710.20€TTC chacun

Un contrat de location de matériel informatique avait été souscrit par l'ancienne CC Rhône-Helvie, sur une durée de 60 mois, de Avril 2016 à Mai 2021.

- Le lot de départ a été agrémenté plusieurs fois de rajouts, avec en tout 11 « avenants » successifs
- Le contrat prévoyait la possibilité de racheter le matériel par la collectivité
- Le montant de la valeur résiduelle du lot loué (équipements + licences) a été évalué à 1766€ par Numérian.
- Le contrat est officiellement terminé mais des factures mensuelles de location ont continué à être émises
- La Communauté de Communes ARC s'est acquitté des factures mensuelles de Juillet/Aout/Septembre 2021

Le montant total des 3 titres réglés est de 2130.60€TTC

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPIC Numérian et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Privas dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPIC NUMERIAN

- Les mensualités suivantes sont actuellement impayées : Titres 2033 (27/10/21) / 2124 (25/11/2021) / 2346 (09/12/2021) d'un montant de 710.20€TTC chacun

Le montant total des 3 titres en souffrance est de 2130.60€TTC

- Considérant que les 3 mensualités de Juillet/Aout/Septembre ont couvert la valeur de rachat résiduelle de l'ensemble du lot, Numérian va procéder à l'annulation complète des 3 titres en attente.

Titre 257 du 27 janvier 2021 pour un montant de 30.60 TTC

- Résiliation au 15 novembre 2021 de l'abonnement hébergement du site internet.

Titre 2534 du 14 décembre 2021 pour un montant de 720.20 TTC

- Double facturation en juin et en décembre 2021.

Titre 2599 du 30 décembre 2021 pour un montant de 1186.49 TTC

- Facturé à la communauté de communes Val 'Eyrieux au lieu de l'OT Val 'Eyrieux pour une licence ADOBE.

Titre 1860 du 31 juillet 2021 pour un montant de 132 TTC

- Double facturation de matériels auprès de la mairie de la Voulte sur Rhône.

Titre 2643 du 30 décembre 2021 pour un montant de 183.60 TTC

- Résiliation au 31 décembre 2020 de l'abonnement PMB.

Il convient donc de valider en séance de Conseil d'Administration l'annulation des titres émis des exercices antérieurs afin d'annuler ces montants.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :
Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président

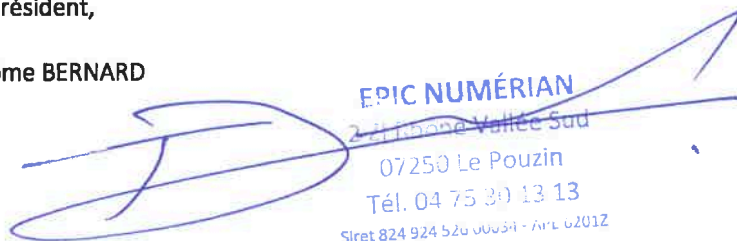
Décide à l'unanimité des membres présents et représentés de procéder à l'annulation des factures et des titres sur exercices antérieurs.

Autorise la directrice à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 28 mars 2022,

Le Président,

Jérôme BERNARD



EPIC NUMÉRIAN
21 Rhône Vallée Sud
07250 Le Pouzin
Tél. 04 75 30 13 13
Siret 824 924 526 00034 - APE 6201Z

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPIC Numérian et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Privas dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication